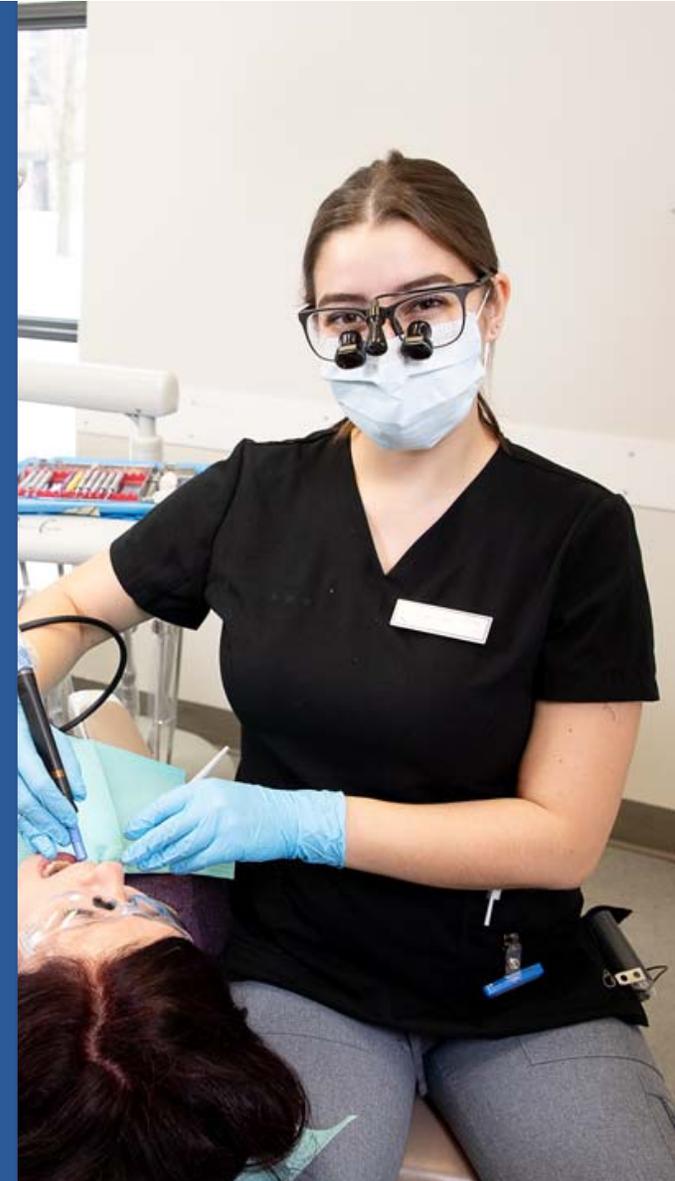




Ordre des
hygiénistes dentaires
du Québec

Forum d'échange avec L'Ordre : le point sur la modernisation

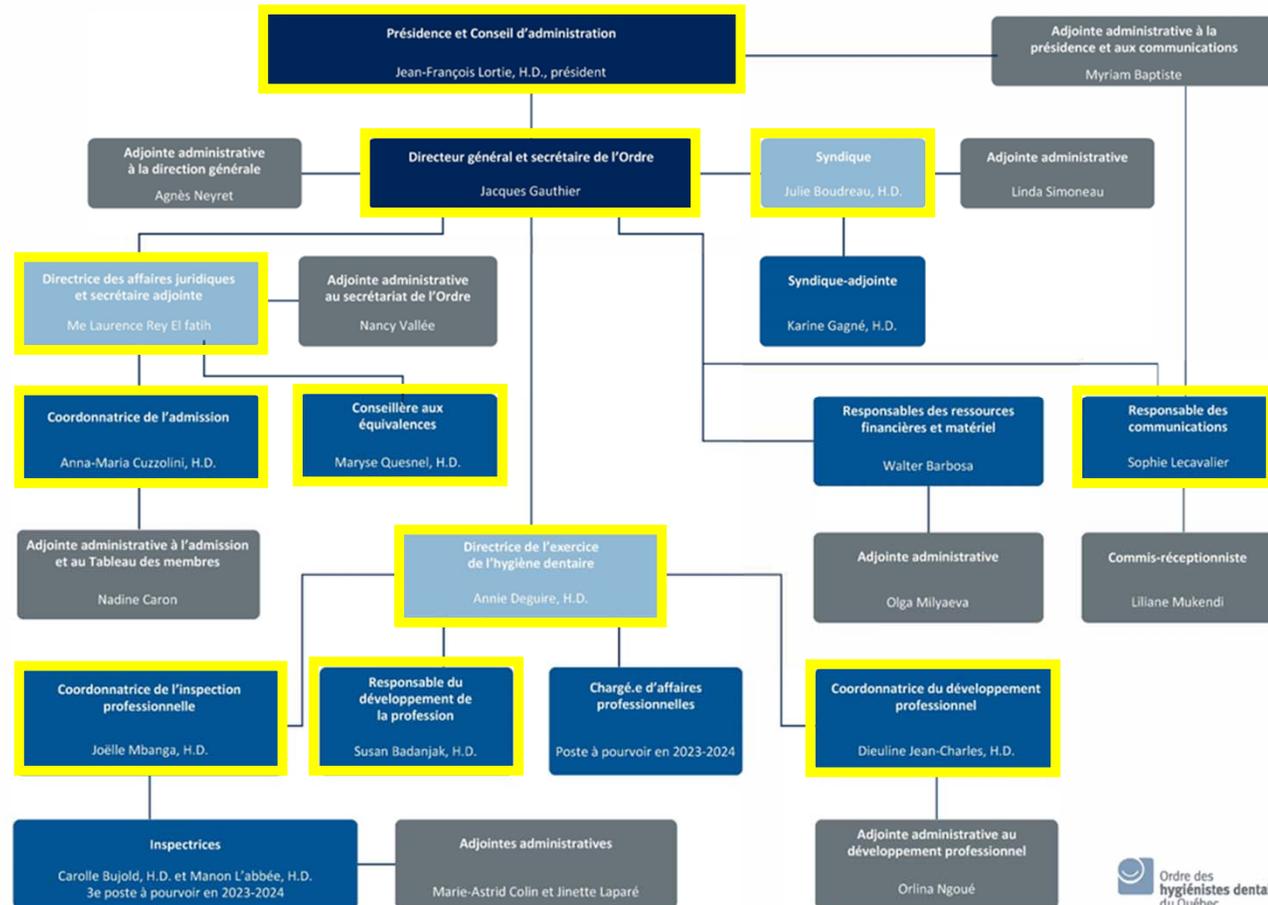
2022-10-12





Comité des enjeux professionnels

ORGANIGRAMME - ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU QUÉBEC





Guide explicatif et feuillets sur les activités réservées

- Contribuer aux traitements et suivis orthodontiques, selon une ordonnance ;
- Évaluer la condition buccodentaire d'une personne.



Guide explicatif et feuillets sur les activités réservées

- Effectuer des examens diagnostiques, incluant la prise de radiographie, selon une ordonnance (peaufinage, mise en page) ;
- Procéder à un détartrage supra et sous-gingival (entente sur les définitions/adoption CA) ;
- Appliquer topiquement un agent anesthésiant, anticariogène ou désensibilisant ;
- Sceller les puits et les sillons ;
- Poser une obturation temporaire sans préparation de cavité ;
- Enlever des points de suture, selon une ordonnance ;
- Poser et enlever des pansements parodontaux, selon une ;
- Insérer et sculpter des matériaux obturateurs, selon une ordonnance.



Ordre des
hygiénistes dentaires
du Québec

Étapes de consultation avec
l'ODQ

Guide explicatif et feuillets sur les activités réservées

- Polir les dents ;



Guide explicatif et feuillets sur les activités réservées

- Appliquer des techniques de blanchiment des dents, selon une ordonnance (avis juridique/espace collaboratif) ;
- Concevoir, fabriquer et vendre des protecteurs buccaux (travaux interordres avec les 4 ordres) ;
- Fabriquer, cimenter et retirer des restaurations provisoires sur les dents naturelles, selon une ordonnance ;
- Effectuer un DPNC (règlementaire/entente sur les définitions/dépôt à l'Office).



Processus 1	Processus 2	Processus 3	Processus 4	Processus 5
 	  	   	  	 
<p>Règlement adopté par l'ordre et approuvé par l'Office</p> <p>Article 95.2 du Code des professions</p>	<p>Règlement adopté par l'ordre, publié à la <i>Gazette officielle</i> et approuvé par l'Office</p> <p>Article 95.0.1 du Code des professions</p>	<p>Règlement adopté par l'ordre, publié à la <i>Gazette officielle</i> et, après recommandation de l'Office, approuvé par le gouvernement</p> <p>Article 95 du Code des professions</p>	<p>Règlement adopté par l'Office, publié à la <i>Gazette officielle</i> et approuvé par le gouvernement</p> <p>Article 13 du Code des professions</p>	<p>Règlement publié à la <i>Gazette officielle</i> et adopté par le gouvernement</p> <p>Notamment article 184 du Code des professions</p>
<p>AG – Rémunération administrateurs – Siège de l'ordre – Quorum – Elections – Représentation régionale</p> <p>Consultation préalable des membres</p> <ul style="list-style-type: none"> Formation continue obligatoire Comité d'inspection professionnelle Assurance responsabilité professionnelle Détention de sommes ou de biens Conciliation et arbitrage des comptes Tenue des dossiers, cabinets de consultation et cessation d'exercice Évaluation de la compétence dont stages et cours de perfectionnement Exercice en société (autre que le 1^{er} règlement) 	<ul style="list-style-type: none"> Normes d'équivalence et procédure de reconnaissance Autres conditions et modalités de délivrance des permis Autorisations légales Délivrance des permis spéciaux Délivrance des permis pour donner effet à un ARM 	<p>Consultation préalable des membres</p> <ul style="list-style-type: none"> Code de déontologie des membres Exercice en société (1^{er} règlement de l'Ordre) Catégories de permis Classes de spécialités Procédure d'indemnisation <p>Consultation préalable des ordres concernés</p> <ul style="list-style-type: none"> Délégation d'actes – Activités professionnelles 	<p>Consultation préalable des ordres concernés</p> <ul style="list-style-type: none"> Conditions et modalités de vente des médicaments <p>Consultation préalable du CIQ</p> <ul style="list-style-type: none"> Normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du CA d'un ordre Rapport annuel des ordres Tableau des ordres Permis de psychothérapeute 	<ul style="list-style-type: none"> Diplômes donnant ouverture aux permis des ordres Comité de la formation des ordres
 Ordres professionnels  Gazette officielle  Office des professions du Québec  Gouvernement				

Principaux intervenants selon les différents processus

Ordres professionnels	Adoption du règlement par l'ordre	Adoption du règlement par l'ordre	Adoption du règlement par l'ordre	Demande de l'ordre	Demande de l'ordre
État	<ul style="list-style-type: none"> Examen et approbation par l'Office 	<ul style="list-style-type: none"> Publication à la <i>Gazette officielle</i> Consultations <ul style="list-style-type: none"> MEES · MJQ MTESS · MEI MSSS · MRIF MIFI · MRCFC Examen et approbation par l'Office 	<ul style="list-style-type: none"> Publication à la <i>Gazette officielle</i> Examen et recommandation par l'Office, puis approbation par le gouvernement 	<ul style="list-style-type: none"> Elaboration et adoption par l'Office, publication à la <i>Gazette officielle</i> puis approbation par le gouvernement 	<ul style="list-style-type: none"> Elaboration du règlement par l'Office, publication à la <i>Gazette officielle</i> et adoption par le gouvernement Consultations <ul style="list-style-type: none"> Partenaires gouvernementaux selon la nature du règlement BCI Fédération des cégeps
	Publication à la <i>Gazette officielle</i>	Publication à la <i>Gazette officielle</i>	Publication à la <i>Gazette officielle</i>	Publication à la <i>Gazette officielle</i>	Publication à la <i>Gazette officielle</i>



- Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des hygiénistes dentaires (Nouveau, en vigueur depuis août 2022) ;
- Règlement sur les conditions et modalités permettant à l'hygiéniste dentaire d'effectuer un débridement parodontal non chirurgical sans ordonnance (Nouveau, OPQ) ;
- Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des hygiénistes dentaires pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre des hygiénistes dentaires en vertu de l'Entente entre le Québec et la Suisse en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (Nouveau, OPQ) ;
- Programme relatif à certains services fournis par les hygiénistes dentaires (décret 1242-2022), RAMQ ;
- Règlement d'application de la Loi concernant le partage de certains renseignements de santé, DSQ-RAMQ.



Ordre des
hygiénistes dentaires
du Québec



Merci de votre attention !